

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal sur le préavis municipal n° 52/2025

Arrêté d'imposition 2026-2027

Président Sergio Del Gottardo

Membres Nathalie Bourquin Berger – Thomas Daetwyler – Frédéric Gygax – Walter Lanz

Préambule

Par l'adoption de son préavis 52/2025 du 25 août 2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026-2027, la Municipalité (MUN ci-dessous) propose de conserver le taux d'imposition communal actuel à 73.00 points pour les deux prochaines années.

La Commission des finances (CoFin ci-dessous) a pris connaissance de ce même préavis en se réunissant le 2 septembre 2025 à 21h15, en présence de Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Milos Dangubic, boursier communal, que nous remercions pour la clarté des informations communiquées, nos échanges et les réponses apportées à nos différentes questions.

Des éléments tels que la projection des finances communales futures, ainsi que le plan d'investissements pour la période 2026-2030 nous ont également permis de consolider notre soutien à la proposition de la MUN.

Les différents points du préavis et la conclusion de la CoFin ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été établie par échanges de courriels.

Situation financière actuelle et future

Comme évoqué à plusieurs reprises ces dernières années, la situation financière de notre commune est jugée comme particulièrement saine à ce jour. La couverture de nos besoins en matière de dépenses d'investissements planifiées pour l'exercice à venir peut être assurée sans devoir accéder à une augmentation de l'endettement dans un premier temps.

Cependant, au vu des capacités humaines et techniques dont s'est dotée la Commune et les projets prévus, la trajectoire des finances communales nous amènera indubitablement vers la contraction de nouveaux emprunts à futur. Une marge de manœuvre financière est donc essentielle pour être à même d'assurer la réalisation de nos multiples projets. Comme constaté ces derniers trimestres, une accélération de la mise en œuvre a pu être observée.

Quelques éléments concrets à considérer

La CoFin a souhaité mettre en évidence l'importance de certains chiffres pour la bonne compréhension du sujet, comme la valeur du point d'impôt. En effet, il convient de tenir compte

que, pour la Commune, chaque point d'impôt représente un montant d'environ CHF 178'000.-, soit plus d'un équivalent plein temps, alors que pour l'habitant de la Commune, cela représente en moyenne un peu plus de CHF 37.-. Une baisse du taux d'imposition aurait donc un résultat d'une importance certaine pour la Commune contrairement au contribuable qui n'en tirerait qu'un avantage mineur.

Les dépenses d'investissement projetées dans notre plan d'investissement occasionneront un alourdissement des charges à porter aux budgets futurs. Il nous apparaît donc important de maintenir le taux d'imposition actuel.

Considérations

Les principaux éléments cités précédemment, ainsi que les projections articulées par la MUN, permettent à la CoFin de s'aligner sur la proposition de celle-ci pour le maintien en 2026-2027 du taux d'imposition actuellement en vigueur à 73.00 points.

Nous relevons également que la MUN pourra présenter l'année prochaine un nouvel arrêté d'imposition pour 2027 si un changement majeur de la situation financière devait le justifier. Nous invitons la MUN à toujours bien illustrer les conséquences budgétaires de chaque investissement, afin de mieux nous éclairer sur la trajectoire de nos finances, et, partant, du taux d'imposition de notre Commune pour les années à venir. Nous soutenons le maintien des autres taux de contributions énoncés dans le préavis municipal.

Conclusion

Sur la base de ces considérations, la CoFin, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2026-2027, tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 7 septembre 2025

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Sergio Del Gottardo
Président et rapporteur



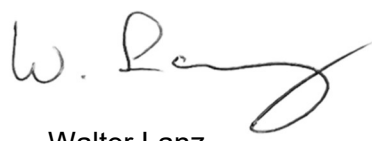
Nathalie Bourquin Berger



Thomas Daetwyler



Frédéric Gyax



Walter Lanz